

## Séance du 14 juin 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt deux, le mardi 14 juin 2022 à 19heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BAGUET, maire.

**Présents :** Mmes Pascaline HAMONIER, Sophie FOUCAULT, Murielle CAILLEUX, Noémie BERTHE

Mrs Frédéric LANGLOIS, Philippe PICQUE, Patrick LAURENT, Cédric DEMARCY, Didier DAUBOIN, Philippe PICQUE, Patrice CAUDRON

**Absents excusé avec pouvoir :**

Annick DUPONT pouvoir à Didier DAUBOIN

Catherine GAMICHON Noël pouvoir à Jean-Claude BAGUET

Dorothée GARNIER pouvoir à Pascaline HAMONIER

Sylvain CUYER pouvoir à Murielle CAILLEUX

Formant la majorité des membres en exercice,

Mme Pascaline HAMONIER a été désignée comme secrétaire de séance

M le Maire demande d'ajouter à l'ordre trois délibérations :

- Délibération concernant le cadeau offert à miss Songeons 2022
- Délibération des tickets piscines pour les enfants et adolescents de Songeons pour l'été 2022
- Délibération avec ENEDIS concernant les travaux rue Crignon Fleury

M le Maire demande à Murielle CAILLEUX, la situation à l'hôpital de Beauvais face à la COVID 19. Cette dernière indique que les chiffres remontent, mais la prise en charge des patients s'est nettement améliorée en conséquence les cas graves sont mieux pris en charge.

1/ POINT SUR LA REDYNAMISATION DU CENTRE BOURG

M le Maire informe que M Romain DILLISENGER de l'ADTO-SAO, est présent ce jour afin d'exposer au Conseil Municipal le financement du projet « redynamisation du centre bourg », et le plan de subventions pour ces travaux. Celui-ci informe que les travaux doivent débutés avant la fin de l'année 2022 afin de ne pas perdre les aides de la région soit une subvention de 50% sur l'ensemble du projet. Une délibération doit être prise rapidement afin de savoir si le Conseil Municipal valide le scénario d'aménagement, et de sa faisabilité,

défini par l'étude urbaine. Le conseil municipal se réunira le mardi 28 juin à 19h, afin de statuer sur ce projet.

## 2/ DELIBERATION SUR LA REFORME DE LA PUBLICITE DES ACTES

M le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par la commune (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assuré sous forme électronique, sur leur site internet.

Les communes de moins de 3500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir,, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- Soit par affichage
- Soit par publication papier
- Soit par publication sous forme numérique

Ce choix pourra être modifié ultérieurement par une nouvelle délibération du conseil municipal.

M le Maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante :

- Publication par affichage
- Publication ou par papier.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de M le Maire qui sera appliquée à compter du 1<sup>er</sup> juillet.

## 3/DELIBERATION POUR ADHESION EPCI- SE60

M le Maire expose que la Communauté de Communes Vexin-Thelle, par délibération en date du 8 décembre 2021, a sollicité son adhésion afin de transférer au SE60 les compétences optionnelles :

- Travaux neufs d'éclairage public non liés aux travaux sur le réseau électrique
- Maitrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux).

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes du Vexin –Thelle au SE 60.

#### 4/ POINT SUR LES CANDIDATURES POUR LE POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE

Mr le Maire informe que 21 candidatures ont été reçues pour l'offre d'emploi au poste de secrétaire de mairie. 8 d'entre elles ont été retenues, après convocation 3 d'entre elles ne se sont pas présentées, ayant trouvées un poste. M le Maire expose que sur les cinq candidatures restante une personne se détache particulièrement pour ses compétences professionnelles. Cette personne sera contactée dans les prochains jours.

#### 5/ DELIBERATION CONCERNANT LE CADEAU DE MISS SONGEONS 2022

Mr le Maire informe que la Commune a été sollicitée par le Comité des fêtes, concernant l'élection de la Miss SONGEONS. Un bijou lui a été offert par la commune.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité, cet achat effectué à la bijouterie BORNKMANN.

#### 6/DELIBERATION TICKETS PISCINES PERIODE ESTIVALE 2022

M Le Maire informe au Conseil Municipal, que la CCPV renouvèle cette année pour la période estivale 2022, l'opération du ticket communal destinée à faciliter la fréquentation de la piscine par les jeunes de la Picardie Verte.

Pour la période estivale de juillet et août 2022 M. le maire propose d'octroyer aux enfants de la commune des entrées gratuites pour la piscine Océane de Grandvilliers ou la piscine Atlantis de Formerie, soit deux entrées par semaine et par enfant. Pour les enfants de 4 à 16 ans, les tickets seront facturés à la commune de Songeons par la Communauté de Communes de la Picardie Verte au prix de 1,00 € et pour les adolescents de 16 à 20 ans 2,00 € le ticket.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour l'attribution des tickets piscine pour l'année 2022.

#### 7/ CONVENTION ENEDIS

M le Maire présente la convention de servitudes ENEDIS concernant le déplacement d'ouvrages. Ces travaux concernent le bâtiment au 4 rue Crignon Fleury, appartenant à la commune. Un câble sera implanté sur la façade de ce bâtiment.

Le conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

#### 8/ COMMISSIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire fait un compte rendu de la convention signée avec la commune de La chapelle sous Gerberoy, concernant la mise à disposition d'un agent technique, M Sébastien LAHAXE. Il a été convenu que ce dernier travaillera pour cette commune, 2 jours les semaines paires soit le lundi et vendredi, et trois jours les semaines impaires soit lundi, mardi et vendredi.

Mr le Maire informe que le forum de l'alimentation organisé par la CCPV se déroulera au terrain de foot ball le dimanche 3 juillet toute la journée.

Mr le Maire rappelle les dates des différentes manifestations de la commune :

- Spectacle de fin d'année reporté à cause de la pandémie, il aura lieu le samedi 18 juin à 14h à la salle du Complexe sportif
- 21 juin fête de la musique à partir de 20h sous la Halle
- 2 juillet Color Run organisé par la commission AIS et le Centre Social de Songeons
- 3 juillet forum de l'alimentation au terrain de football organisé par la CCPV

Mr le Maire rappelle aux conseillers municipaux les créneaux horaires du bureau de vote du dimanche 19 juin. Murielle CAILLEUX fait part de la demande de Sylvain CUYER de décaler son créneau horaire prévu initialement de 10h à 12h. Cédric DEMARCY se propose de prendre cette permanence.

Mr le Maire informe que l'épicerie Place de la Halle est ouverte

Mr le Maire communique la prochaine date des encombrants qui aura lieu le 11 juillet 2022.

Mr le Maire rappelle que l'EPAHD « temps de vie » représenté par Mme AVELIN viendra présenter le projet d'aménagement du Château le mardi 13 septembre lors de la réunion de conseil municipal.

Mr le Maire fait lecture d'un courrier reçu par une habitante de la rue de Verdun concernant la fermeture de l'éclairage public.

Mr le maire informe qu'une exposition photo est visible aux abords du Thérain. Ce projet est piloté par la CCPV et aura lieu derrière l'aire de camping car, et dans toutes les communes de la Picardie Verte.

Pascaline HAMONIER fait un retour sur le festival « Songeons la rue », ce dernier a connu un franc succès, de nombreux retours positifs ont été communiqués.

Pascaline HAMONIER informe des dates concernant les conseils des écoles : école maternelle jeudi 23 juin à 17h30, école primaire mardi 28 juin à 17h30

Pascaline HAMONIER informe que la commission Noël se réunira le jeudi 7 juillet à 18h30. Et la commission ciné rural le 4 juillet à 18h30.

Frédéric LANGLOIS et Cédric DEMARCY font part que toutes ces manifestations organisées sur la commune et suite à l'ouverture de l'agence Postale Communale, la commune voit apparaître une nouvelle clientèle.

Frédéric LANGLOIS informe que la course de vélos se déroulera comme habituellement le vendredi 26 aout de 16 à 21h.

Frédéric LANGLOIS précise que l'engazonnement du cimetière sera effectué la semaine prochaine.

Patrice CAUDRON informe que des commémorations pour l'Indochine sont organisées dans l'Oise mais aucune sur la commune de Songeons.

Didier DAUBOIN explique la demande de Mr Adrien DULARCHE concernant l'occupation du presbytère par un groupe de jeunes de 8 à 17 ans du 4 au 6 août 2022.

Didier DAUBOIN informe que les travaux de toiture concernant le presbytère débuteront début juillet.

Didier DAUBOIN fait part des avis positifs concernant l'aire de camping car.

Noémie BERTHE rappelle que la commission AJS organise son premier Color Run le 2 juillet, afin que cette manifestation se déroule dans les meilleures conditions, la commission a besoin de personnes pour assurer la circulation. Cette dernière demande donc si des conseillers municipaux peuvent être présents.

Noémie BERTHE informe que la circulation devient difficile Chemin de la Herse, les propriétaires n'ont pas taillé leurs haies. Un courrier va être envoyé aux personnes concernées.

Murielle CAILLEUX informe que Sylvain CUYER s'est rapproché de M et Mme BENTO concernant la maison de Kiné. Ces derniers sont toujours intéressés par ce projet mais la conjoncture actuelle concernant l'évolution des prix des matériaux, a ralenti leurs démarches.

Murielle CAILLEUX demande comment la commune prend soin de ses aînés lors des fortes chaleurs. M le Maire informe que dans le bourg, ces personnes peuvent compter sur le voisinage, la famille. Il pourrait être envisagé de communiquer un message sur la page Facebook de la commune pour rappeler aux habitants de prendre soin de ses seniors.

Patrick LAURENT informe que la mise en place d'une barrière devant la vitrine rue du Marechal de Boufflers anciennement « M PLOUCHART », était nécessaire. Mr le Maire que celle-ci a été mise en place à l'initiative d'un agent des services techniques.

Patrick Laurent revient sur le festival de rue, et confirme que la Place du Franc Marché est très approprié pour ce genre de manifestation.

Cédric DEMARCY explique que toutes ces manifestations amènent à la commune une nouvelle clientèle pour nos commerçants locaux.

Cédric DEMARCY fait un compte rendu, de la réunion avec le Syndicat Mixte de la Vallée du Thérain concernant l'entretien des berges.

Cédric DEMARCY fait part de la réussite du marché de la MFR. Celui-ci remercie M Samuel LEMEMBRE et les élèves pour l'organisation. Malheureusement, à la fin de cette manifestation une altercation s'est produite entre un voisin et une élève.

Sophie FOUCAULT informe que les travaux de l'église débuteront le 20 juin, et demande si la Commune à des informations concernant l'enlèvement de la cuve de gaz. M le Maire précise que malgré plusieurs relances le problème n'est pas résolu, Frédéric LANGLOIS va faire le nécessaire auprès de la société.

Sophie FOUCAULT expose que la CCPV organise une étude sur la lecture publique auprès des mairies, et des habitants. Celle-ci se demande comment la commune peut investir les habitants et les élus pour répondre à cette étude.

Philippe PICQUE fait un compte rendu concernant la réunion organisée par la CCPV sur les ordures ménagères. Le tonnage des ordures ménagères continue à baisser depuis la mise en place des ambassadeurs du tri.

Philippe PICQUE informe que le feu de la Saint Jean aura lieu le samedi 25 juin 2022. M le Maire informe que le centre social organise également ce même jour un cinéma « plein air »

Philippe PICQUE informe le Conseil Municipal de l'évolution des clubs de Football de la commune. Le SCS enregistre des licenciés de plus en plus nombreux.

Au cours de la réunion concernant « la redynamisation du centre bourg » qui s'est déroulée le 8 juin, Mr le Maire à fait le connaissance de Mr FOISIL architecte des bâtiments de France

Une demande de rendez-vous a été faite afin d'échanger sur l'avenir de la zone d'activité, appelée « Les Vignes ».

Fin de séance 21h48

Prochaine séance le 12 juillet 2022

